

Agde, le 16 mars 2023

**COMITE DE QUARTIER « CAP OUEST »  
REUNION DU 15 Mars 2023**

**A - VIE QUOTIDIENNE**

1 - Plusieurs membres du comité de quartier souhaiteraient une **rencontre sur site** avec Monsieur le Maire ou Monsieur FREY afin de faire un bilan global avant saison (aménagement du front de mer, terrasses, embellissement...)

Réponse :

La visite est organisée sur site le 29 mars à 16h.

2 – Pouvez-vous prévoir un élagage entre le **rond-point Malfato/Chemin piétonnier** – Allée de la Découverte. Ce sentier ne porte pas de nom, nous proposons : « Chemin de la Jeanne ».

Réponse :

Les haies ont fait l'objet d'une taille de réduction, il manque une partie à traiter après la fin des travaux du parking privé qui empêche le passage du tracteur.

Les mûriers platanes ne seront pas élagués en hauteur, ils sont laissés en port libre, seules les branches basses pouvant gêner le passage des piétons seront traitées.

3 - **L'allée qui longe le golf** en allant vers St Martin est toujours sans nom. Nous proposons : « la montée du golf ».

Réponse :

L'allée dont vous parlez est déjà dénommée : Allée Bella Vista.

Pour information, Madame Chantal GUILHOU est en charge de ce type de demandes. Toutes les demandes sont collectées et sont soumises en commission pour validation.

4 - Suite à la réunion du 7 décembre 2022, M. CELESTIN attend un **rendez-vous** pour les résolutions des questions 9/10/13 et 18.

Réponse :

Le rendez-vous avec Mr Celestin a été organisé avec Monsieur RUIZ.

5 - **Impasse Santa Maria** : le stationnement anarchique dans cette impasse est à voir avec M. LAROSE (Une seule verbalisation en 2022). Référent M. CELESTIN.

Réponse :

Le problème se pose essentiellement durant la saison. Des consignes seront données à notre brigade du stationnement pour y passer quotidiennement.

6 – L'état des murs extérieurs d'**Aqualand** est déplorable et le stockage des poubelles est à revoir. Ce secteur donne une très mauvaise image de notre station.

Réponse :

Une visite a été effectuée sur site, il a été relevé une inscription « TAG » à l'arrière de la clôture d'Aqualand qui est sur du domaine privé.

Hors saison, il n'est pas possible de constater stockage quelconque de poubelles. Si durant la saison, un amas de conteneurs débordants était visible, il vous sera possible de faire un numéro vert.

Un courrier au propriétaire a été envoyé.

7 – A l'angle du **Chemin de Malfato et Chemin des Causses**, il y a un dépôt de ferrailles.

Réponse :

La demande a été transmise au service « BRIGADE ENVIRONNEMENT » pour traitement.

8 - A la sortie des **Terrasses d'Helios, Allée de la Découverte**, la chaussée est défoncée. Une intervention est nécessaire

Réponse :

Les travaux sont programmés avant la saison estivale.

9 - **Au rond-point NAKARA, Route de Rochelongue**, la chaussée est déformée. Des réparations sont nécessaires.

Réponse :

Les travaux sont programmés avant la saison estivale.

**10 - Aménagement du Front de mer :** Nous sommes à cinq semaines de l'ouverture de la saison 2023 et le front de mer au Mail de Rochelongue n'a pas évolué. Qu'en est-il des aménagements prévus (installation de bancs, plus de racks à vélos, habillage des parois, information sur les voies douces, QR code de signalisation, Information sur la zone Natura 2000, information sur le Fort de Brescou...). Nous souhaitons vivement ne pas passer l'été 2023 dans ces conditions architecturales qui ne sont pas à la hauteur de ce que peut offrir notre station balnéaire.

Réponse :

Les travaux ont démarré il y a quelques mois déjà. Les services techniques de la ville vont implanter les racks à vélos ainsi que les bancs. Des ganivelles seront positionnées sur la partie restante.

Concernant le panneau d'information, la réflexion est actuellement en cours sur la définition des contenus qui seront présents (Fort Brescou, Milieu Marin avec le site Natura 2000 en mer, Milieu dunaire et plage notamment sur le respect des ouvrages et de la végétation).

CQ :

Pouvez vous penser à mettre des QR code sur ces panneaux ?

**11 - Rond-point piéton devant la résidence ARENA**, une demande (redondante) d'araser ce rond-point pour l'amener au niveau de la partie roulante (voie des véhicules) est réitérée. J'informe de nouveau que cette demande a été présentée plusieurs fois et le refus a également été motivé et expliqué. J'informe l'assemblée que je ne soulèverai plus ce point par écrit et que les demandes devront dorénavant être faites directement à vos services si nécessaire.

Réponse :

Ce rond-point ne fera pas l'objet d'un arasement. Il peut être végétalisé d'une façon plus conséquente.

**12 - Placette au Mail de Rochelongue, rue Noël Blascher.** Cette place est souvent utilisée comme boulodrome (et préférée au boulodrome installé proche du lagon et de l'espace pique-nique (Mare aux Canards). Toutefois, le comité reçoit comme doléance la réfection de cette place et l'aplanissement du terrain ...

Réponse :

Le service des sports ne pourra pas créer ce boulodrome en raison de la réduction des budgets.

**13 - Avenue des Alizées, voie de droite, en allant d'ORPI au Golf,** la chaussée est très dégradée. Des réparations sont nécessaires.

Réponse :

L'étude est en cours, les travaux sont programmés pour 2023.

**14 - Route de Rochelongue :** avez-vous obtenu une réponse de l'opérateur ORANGE pour l'armoire téléphonique ?

Réponse :

La Ville n'a pas eu de retour de la part d'ORANGE. Un courrier a été adressé au Délégué Régional d'Orange concernant ce problème d'infrastructures endommagées ou abandonnées.

**15 -** Quelle suite est donnée à la demande d'aménagement d'un parcours de santé proche du terrain sportif de skate sur le front de mer de la plage Richelieu ?

Réponse :

Les restrictions budgétaires ne permettent pas de donner une suite favorable à cette demande.

**16 -** La chaussée est déformée entre la **rue du Pacifique et l'étang du Mail de Rochelongue**. Des réparations sont nécessaires.

Réponse :

Une estimation des travaux sera réalisée et proposée à l'arbitrage

**17 -** La chaussée du trottoir de **l'Impasse Santa Maria** est dégradée. Des réparations sont nécessaires.

Réponse :

Une estimation des travaux sera réalisée et proposée à l'arbitrage.

**18 -** Regard (TELECOM) à reprendre devant les **résidences des Perles du Soleil et des Amirantes II**, en bordure de l'Avenue Armand Jean du Plessis à Rochelongue.

Réponse :

Après une visite sur site, une demande d'intervention a été envoyée à ORANGE pour la remise en état du regard.

**19 -** Modifier l'accès d'entrée des deux copropriétés : **Perles du Soleil et Les Amirantes II**. Sa forme en « haricot » rend complexe l'entrée dans les résidences.

Réponse :

Les services du bureau d'études de la ville d'Agde prennent en compte cette demande. Elle sera étudiée et soumise à l'arbitrage budgétaire supplémentaire au

mois de septembre 2023, et voir en 2024 si celle-ci n'est pas retenue vu le nombre important des demandes.

Demandes diverses en cours de réunion :

- Demande d'intervention pour éviter le rassemblement de conteneurs qui restent à demeure à l'angle du parking côté de la Rue Jean Paul POUMEYRAC, juste avant le rond-point.
- Etudier la mise en place d'une colonne pour le tri sélectif sur le parking du Père Maurel.
- Etudier la mise en place du tri sélectif pour les concessions de plage.

SECURITE

**Bilan présenté par Luc LAROSE, Directeur Police Municipale**

- Domaine « code de la route » : 1
- Domaine « Troubles à l'ordre public » : 5
- Domaine « Délinquance de voie publique » : 3
- Domaine « Divers » : 23
- Domaine « Administratif » : 4
- Domaine « Gestion domaine Public/privé » : 5
- Domaine « environnement » : 28

B) GRANDS TRAVAUX :

**Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des services techniques**

**P.A.D.D**

GENERALITE SUR LE PLU

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document qui édicte les règles applicables en matière d'urbanisme sur le territoire communal.

Le PLU actuel a été approuvé par le Conseil Municipal par délibération en date du 16 février 2016.

Le PLU comprend plusieurs documents (article L.151-2 CU) :

- ☐ Un rapport de présentation,
- ☐ Un projet d'aménagement et de développement durables,
- ☐ Des orientations d'aménagement et de programmation,
- ☐ Un règlement,
- ☐ Des annexes

LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

*Définition (article L.151-5 CU) – extrait :*

Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

- 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement,
- 2° Les orientations générales concernant l'habitat, le développement économique de la commune.

Résumé : Le PADD est l'expression d'un projet global, d'une vision stratégique et politique du développement communal sur le long terme (10 ans et plus). Il s'agit du document à partir duquel seront déclinées les règles qui apparaîtront dans le règlement et les cartes de zonage associées (hauteur, prospect, coefficient ...).

#### SURSIS A STATUER :

*Définition (article L.153-11 alinéa 3 CU) :*

« L'autorité compétente peut décider de surseoir à statuer, dans les conditions et délai prévus à l'article L. 424-1, sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan dès lors qu'a eu lieu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable. »

#### Résumé :

La procédure de révision du P.L.U et de mise au débat du P.A.D.D permet de surseoir à statuer.

Ceci a pour effet d'autoriser la commune, de différer dans le temps, la réponse à apporter à une demande d'autorisation d'urbanisme pour éviter qu'une opération d'aménagement, des travaux publics ou l'exécution d'un futur PLU soient compromis.

#### **Marc SABLAIROLES - Directeur voirie & Réseaux**

##### REHABILITATION DE LA PROMENADE

Avancement des travaux "rue du 4 septembre"

La phase de préparation a débuté en novembre 2022, qui a permis de réaliser :

- la dépose des terrasses,
- la mise en conformité des branchements particuliers eau et assainissement sur la phase 1,
- la validation par Enedis du projet de mise en esthétique
- la validation définitive du permis d'aménager conformément aux prescriptions des A.B.F

Aujourd'hui les travaux consistent à raccorder le nouveau réseau d'eau potable sur la rue Jean Roger.

L'élagage, la transplantation et l'abattage des arbres ont été réalisés.

Les travaux de génie civil Enedis, Télécom et fibre sont en cours.

15 mars, démarrage de la pose des pavés sur les futures terrasses.

Les espaces dédiés aux terrasses et à la promenade seront terminés pour juin, s'en suivront les travaux sur les emmanchements pour finir sur la rue Jean Jacques Rousseau en fin d'année.

Les travaux de la phase 2 débuteront au 4ème trimestre 2023 par la mise en conformité et le déplacement des réseaux, suivront les terrassements et le génie civil du parking sur toute l'année 2024.

#### **Marc SABLAIROLES - Directeur voirie & Réseaux**

##### POLE D'ECHANGES MULTIMODAL

Avec une fréquentation annuelle proche de 800 000 voyageurs par an, la gare d'Agde constitue un des principaux points d'échanges de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Permettant de relier le territoire au centre-ville de Montpellier (35 minutes), Toulouse (2 heures) et Paris (4 heures), cet équipement est sollicité à l'année, répondant tant à des usages de mobilité du quotidien (flux pendulaires) qu'à des usages touristiques.

Disposant d'un solide potentiel de développement, la gare connaît néanmoins de profonds dysfonctionnements induits par une intermodalité insatisfaisante, engendrant une faible lisibilité de l'organisation, de l'offre et de la complémentarité des modes de transports.

Face à ce constat, les Partenaires ont convenu de recomposer le secteur gare en Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) permettant de moderniser et développer cet espace pour répondre aux enjeux du territoire :

- des enjeux urbains et paysagers, compte tenu de son interface avec des projets structurants de requalification, d'aménagement et de mise en valeur (canal du Midi, nouveau quartier de la Méditerranée, parc de la Villa Laurens, cœur historique d'Agde, traitement d'entrée de Ville avec la mise en sécurité du passage à niveau 288).
- des enjeux ferroviaires, soutenus par des offres TER et TGV d'importance et le projet en cours de mise en accessibilité de la gare.
- des enjeux de mobilité, pour proposer des alternatives crédibles à la voiture, au profit des modes doux et des transports en commun.
- des enjeux environnementaux, pour répondre aux défis climatiques et de réduction de la pollution atmosphérique.

#### **Laurent BRAULT, Directeur Architecture et bâtiments.**

##### REFUGE CHAT AGATHOIS

La vente de la parcelle située boulevard Pompidou, au bénéfice de la création d'une nouvelle chambre funéraire, a obligé au déménagement des locaux de l'association des « Chats Agathois ».

Ainsi, la Municipalité a proposé une nouvelle unité foncière, appartenant déjà à la collectivité, qui se situe au niveau du Centre Technique Municipal, plus précisément, sur la partie arrière et accessible depuis la route de Saint Vincent.

Cette association est déclarée d'utilité publique puisqu' elle recueille, soigne, stérilise et propose à l'adoption les chats errants ou abandonnés.

Cela a pour effet d'en limiter la surpopulation et DONC les euthanasies.

Ce nouvel aménagement permettra :

- De repositionner l'activité au sein même d'un espace naturel et mieux approprié que dans le milieu urbain,
- De remplacer les locaux devenus vétustes par des nouveaux bâtiments modulaires répondant aux normes sanitaires actuelles,
- D'améliorer les conditions de séjour des chats qui attendent leur adoption.

La surface mise à disposition est de 500 m<sup>2</sup> environ avec 5 bâtiments modulaires ayant pour vocation :

- Un espace de mise en quarantaine
- Un espace infirmerie
- Un espace accueil et bureau
- Un espace de stockage croquettes
- Un espace intérieur pour les chats
- Un enclos extérieur pour les chats

Les moyens d'accès et de stationnement sont suffisants et mieux distribués.  
La parcelle est clôturée et sera bientôt végétalisée et arborée.

Avancement de l'opération :

Les travaux de viabilisation de la parcelle ont été réalisés en décembre.

La mise en place, le raccordement et la mise en service des modulaires (récupérés et nouveaux) a été réalisée en janvier 2023.

Le site est opérationnel depuis mi-février avec le transfert des chats et l'accueil du public.

**Laurent Dubois, Direction Environnement et domanialité**

BILAN RESTRICTIONS L'ECLAIRAGE PUBLIC

(Bilan depuis la mise en œuvre des extinctions)

Dans le cadre de la politique de transition énergétique engagée par la commune visant à assurer le développement d'actions en faveur de la sobriété énergétique et à limiter l'impact financier de la très forte hausse du prix de l'énergie, la ville a instauré à titre expérimental, depuis le lundi 17 octobre 2022, l'extinction de l'éclairage public sur certains secteurs de la commune entre 23 heures 30 et 5 heures 30 ; seuls le Cœur de Ville, le Centre du Grau d'Agde et le Cœur de Station restent allumés.

La mise en œuvre de ces coupures de l'éclairage associée à du remplacement de luminaires par des sources lumineuses à technologie LED, a permis d'obtenir entre octobre – décembre 2021 et octobre – décembre 2022 une réduction de la consommation de 175 687 kWh soit -13,53 % ce qui représente 15,81 tonnes de CO<sub>2</sub> économisé.

Sur la même période, l'économie financière générée par la mise en place de ces coupures représente une réduction de la facture de 53 700 € soit – 30,48 % par rapport à la facture de l'année précédente.

Présents :

S FREY, L BENTAJOU, C GUILHOU, D SAIGNES, M SABLAIROLES, L DUBOIS, L BRAULT, L RUIZ, L LAROSE, JM BROUILLET, J VIRANTIN, I ASSIE.

Comité de quartier :

Présents :

ANTOINE L, BARGE N, CELESTIN G, CROS M, HUSSON M, LABATUT L, LEMONNIER MP, LUCCACIO G, REMADI M.A, REY A, TERRISSE G, SERRE M, VAL M.J, VAYSSIERES MANAU F.

Absents non excusés :

CAYUELA M, MENOU M, TERRISSE G, VAYSSIERES MANAU F.